



ACTUALITÉS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

Activités industrielles et eaux pluviales

Zoom sur la gestion des effluents de brasseries



Cette année encore, le Graie et la FNCCR se sont associés pour organiser une 10^{ème} conférence sur la gestion des effluents non domestiques, avec l'appui du groupe de travail régional du Graie et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Métropole de Lyon et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Cette manifestation a rassemblé 120 personnes, pour la majorité originaire de la Région Rhône-Alpes (59%) avec une fois encore des participants venus de toute la France. Ce public est principalement constitué de collectivités territoriales (54%) et d'entreprises privées (23%).

Une évolution de la réglementation ICPE en lien avec la réduction des substances dangereuses dans l'eau

L'actualité réglementaire a été centrée sur l'[Arrêté ministériel RSDE ICPE](#) du 24 août 2017 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, présenté par Andréa LAMBERT de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Ce texte vise une mise à jour de la réglementation ICPE conformément aux orientations européennes et nationales afin de dresser un cadre commun et d'harmoniser les pratiques pour l'encadrement et le suivi des émissions de substances dangereuses dans l'eau. Les principaux objectifs concernent le passage de la surveillance pérenne RSDE à une surveillance normalisée et d'étendre l'effort de réduction des émissions de substances dangereuses dans l'eau. De nouvelles valeurs limites d'émission sont prescrites, en cohérence avec les résultats de la [campagne initiale RSDE 2](#) et les niveaux d'émission de référence relatifs à la [Directive IED](#), afin de clarifier et homogénéiser les dispositions transversales des arrêtés ministériels ayant un volet « émissions dans l'eau ».

Lutter contre les pollutions toxiques : une priorité du XI^e programme de l'Agence de l'eau RMC

Dominique NOURY a ensuite porté à connaissance du public les principaux axes d'intervention de l'Agence de l'eau RMC et les dispositifs mobilisables par les collectivités pour la période 2019-2024. Dans la continuité du X^e programme, l'enjeu des [opérations collectives](#) reste le même : agir sur la réduction des pollutions toxiques dispersées. Les futurs contrats seront directement contractualisés entre l'Agence de l'eau et les EPCI. L'[opération collective locale multisectorielle](#) intégrera un [contrat plus global](#), soit sur le grand cycle, soit sur le petit cycle de l'eau, comprenant un volet lié à la thématique du [réchauffement climatique](#). Celle-ci sera structurée en [deux niveaux d'ambition](#), en fonction du niveau de maturité de la démarche de l'EPCI vis-à-vis des effluents non domestiques. L'objectif est de déployer dans un contrat territorial sur trois une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés et d'atteindre le niveau d'ambition défini. Des [opérations sectorielles](#) ciblant des activités spécifiques seront également développées à l'échelle régionale dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt. Les taux d'aides restent globalement identiques à ceux du X^e programme, avec une enveloppe de 125M€.

La CA Grand Besançon, un engagement de longue date sur les END

Fabienne LEGER a retracé l'historique de la gestion des effluents non domestiques portée par la collectivité depuis le début des années 90, en partenariat avec la [CCI du Doubs](#) et l'[ASCOMADE](#). L'implication d'élus moteurs est un élément clé dans la prise en compte de cette problématique au niveau de la politique de l'eau et de l'assainissement. Depuis 2010, la ville de Besançon participe aux [opérations collectives](#) menées par l'Agence de l'eau. Avant le transfert à l'agglomération, les services Eau et Assainissement de Besançon étaient gérés en régie complète. Après le transfert, les régies réparties sur les 69 communes ont été regroupées en une seule, avec une reprise des contrats de DSP existants par la CAGB. Un important travail a conduit à une bonne maîtrise du prix de

l'eau sur l'ensemble du territoire pour arriver en 2018 à un tarif homogène. Avec le transfert, un [nouveau règlement d'assainissement](#), comprenant un chapitre entier sur les END et les assimilés domestiques, s'applique désormais sur l'ensemble du nouveau territoire en régie. De nombreuses actions de communication ont été menées au cours de l'opération Préventox (2016-2018) pour diffuser une culture de l'eau et de l'assainissement. Des actions ont également conduit à la [mise en conformité d'équipements de la collectivité](#) (CTM). Un travail conséquent reste à mener, 400 entreprises susceptibles de générer des END ayant été recensées sur le nouveau territoire, pour un service comprenant 2 ETP. Dans un contexte karstique, les enjeux liés à la [qualité des boues valorisées en épandage agricole](#) ont particulièrement été mis en avant.

Traitement des micropolluant en station d'épuration : quelles performances ?

Céline LAGGARRIGUE, de l'Agence de l'eau RMC, a rappelé que les performances de dégradation des micropolluants en STEU ne peuvent s'apprécier qu'au regard des molécules concernées. En effet, les projets [Ampère](#), [Armistiq](#) ou encore [Sipibel-Triumph](#) ont mis en évidence des différences significatives en termes d'abattement et de devenir des composés au sein des files eau et boues en fonction de leur nature (SP de la DCE vs composés pharmaceutiques). Les mécanismes intervenant dans l'élimination des micropolluants sont principalement la biotransformation et la sorption, la volatilisation ne concernant que quelques molécules. La plupart des micropolluants de la DCE sont concernés par la [sorption dans les boues](#), d'où la nécessité d'améliorer les connaissances dans ce domaine. Globalement, les micropolluants sont difficilement éliminés dans les stations d'épuration actuelles, qui présentent un potentiel d'optimisation possible mais mesuré. Les traitements complémentaires étudiés (ozonation, peroxyde d'hydrogène, charbon actif) répondent seulement à une partie du problème, avec des coûts engendrés pouvant être importants. À ce jour, aucune solution n'est disponible pour les substances piégées dans les boues, pour la plupart non intégrées aux paramètres de conformité pour l'épandage, qui concernent 7 métaux, 3 HAP et 7 PCB. Développer des [stratégies de réduction à la source](#) - permettant notamment de partager la responsabilité par tous les acteurs - constitue donc un levier d'action prioritaire pour limiter les risques de dissémination et répondre aux [enjeux sanitaires et environnementaux](#).

Vers une amélioration de la gestion des effluents de brasseries

Fondé en 1878, [Brasseurs de France](#), syndicat professionnel de la brasserie française, fédère 172 établissements représentant 98% de la production nationale, dans un contexte particulièrement dynamique (1 brasserie créée chaque jour en 2018). Muriel SLAWYK, directrice des affaires juridiques et réglementaires, a partagé les principaux résultats et enseignements issus d'une récente [enquête sur la gestion des effluents](#). Cette dernière fait ressortir un [réel besoin d'accompagnement](#) visant à pallier le déficit d'informations techniques comme réglementaires et promouvoir les bonnes pratiques au sein de la profession. Une collaboration avec le groupe de travail animé par le Graie donnerait l'opportunité de rédiger un guide technique abordant notamment les préconisations et obligations pour leur raccordement aux réseaux d'eaux usées. [Le projet R&D BEER](#) propose, dans le cadre d'une action collective à destination des microbrasseries et des collectivités, de répondre aux nombreuses demandes de caractérisation des rejets brassicoles pour les aider à une meilleure maîtrise de leur consommation d'eau et de leurs rejets d'effluents. Porté par l'ENIL de Mamirolle et l'ENILBIO de Poligny, il aboutira prochainement à la rédaction d'un [guide de bonnes pratiques](#) et à une restitution auprès de la filière brassicole régionale.

[La Brasserie du Mont Blanc](#) illustre le fort développement de l'activité en France. L'établissement se caractérise par l'utilisation de deux sources d'approvisionnement en eau potable : eau primaire du Mont Blanc et eau secondaire provenant du réseau géré par Grand Chambéry. Divers leviers ont été identifiés par Hadrien RIOU, élève ingénieur, pour [améliorer le process de production, valoriser les coproduits et optimiser la gestion des effluents](#) tout en minorant le coefficient de pollution et ce, sans aucun investissement. Ce travail a porté sur les principaux paramètres engendrant des non-conformités, la [température et le pH](#). Parmi les solutions mises en œuvre, on retiendra l'utilisation des eaux de sanitation pour tamponner les eaux de rejet acide, ou encore la valorisation des drêches et levures pour l'alimentation animale.

Vers une meilleure prise en compte des eaux pluviales en lien avec les activités industrielles

Les substances dangereuses présentes dans le milieu récepteur proviennent des eaux usées mais aussi des eaux de ruissellement déversées directement au milieu naturel ou par le biais du réseau d'eaux pluviales. La réduction des apports de polluants par les eaux de ruissellement est un enjeu d'intérêt croissant pour les collectivités et les agences de l'État. Vincent LAGUILLAUMIE (Grand Chambéry) et Coralie TRUCHET (SILA) ont présenté les outils proposés par groupe de travail du Graie pour la gestion des eaux pluviales souillées. Fruit de nombreuses collaborations, la note technique [Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial : état des lieux des connaissances et pratiques, préconisations \(2018\)](#), met à disposition 10 fiches techniques pour des activités variées, allant des déchèteries aux aires de distribution de carburant. Fort de l'expertise développée sur cette thématique, le groupe souhaite poursuivre ce travail, favoriser les rencontres interprofessionnelles, développer les liens avec les services en charge de [l'urbanisme](#) et travailler avec le groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales pour une meilleure intégration des [techniques alternatives](#) dans les projets d'entreprises.

En réponse à de récentes interrogations soulevées par les membres du réseau, Sandrine POTIER, de la [FNCCR](#), a abordé les possibilités de [déversement d'effluents peu chargés dans les réseaux de collecte des eaux pluviales](#). Un réseau de collecte des eaux pluviales n'étant sensé collecter que des eaux pluviales ou assimilées, aucun cadre réglementaire n'est défini pour le rejet d'eaux claires parasites dans le système public de gestion des eaux pluviales, qu'elles soient d'origines naturelle ou artificielle. Pour les eaux claires parasites non souillées, aucune autorisation de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales n'est obligatoire. Néanmoins, les modalités d'une éventuelle autorisation peuvent être fixées dans le règlement de service eaux pluviales. Pour les eaux claires souillées, le rejet se fera au réseau de collecte des EU, la collectivité pouvant accepter de recevoir des eaux d'origine

autre que domestiques sous réserve d'autorisation de déversement, conformément à l'article L1331-10 du code de la santé publique. Le raccordement au système de collecte EP relève donc de la [seule responsabilité du gestionnaire du réseau](#). De fait, sa responsabilité est engagée en cas de dépassement des seuils fixés ou de pollution. Par conséquent, cette possibilité nécessite au préalable, et au cas par cas, une [bonne évaluation du risque](#) au regard du système de gestion des eaux pluviales, de la sensibilité du milieu et de la nature des effluents rejetés.

La meilleure option : gérer à la source

Spécialiste des travaux publics, ouvrages de génie civil, stations d'épuration, bâtiments publics et privés, MAUROS SAS est engagée dans une démarche de protection de l'environnement depuis de nombreuses années. Son directeur, Jean-François MAURO, est venu présenter les solutions techniques retenues au niveau de la [centrale à béton de la Motte Servolex](#) dont la production est d'environ 40 000 m³/an. Consommatrice d'eau, l'activité et [la gestion des eaux pluviales](#) ont été repensées dans un contexte géologique peu favorable à l'infiltration sur site, en intégrant toutes les étapes de production, dont le lavage des malaxeurs et des camions toupies. [Une installation "zéro rejet"](#), constituée d'une série de bassins de prétraitement, décantation et stockage permet de [recycler les eaux de lavage](#) et [d'utiliser les eaux pluviales pour la production](#). Les sables et graviers de curage sont utilisés pour filtrer les eaux souillées tandis que les eaux de voiries sont dirigées vers des noues d'infiltration. L'objectif du site est de produire 70 % des bétons avec de l'eau recyclée.

Les grands messages à retenir

Sandrine Potier-Moreau de la FNCCR et Elodie Brelot du Graie ont conclu la journée par les grands messages à retenir des différentes interventions :

- La lutte contre les pollutions toxiques reste une priorité pour le XI^e programme de l'Agence de l'eau RMC ;
- L'Agence de l'eau RMC poursuit son soutien aux têtes de réseau pour l'animation régionale ;
- RSDE : les collectivités déploient des moyens pour réaliser des campagnes d'analyses sur leurs systèmes d'assainissement, essayer d'identifier les différentes molécules et sources d'émission mais sans résultats probants. Il apparaît important de remettre cette démarche en perspective avec les objectifs de la DCE ;
- Gestion des EUND :
 - Les retours d'expérience montrent que les différentes concertations et collaborations entre collectivités et secteur privé sont l'une des clés de réussite pour améliorer la gestion ;
 - La gestion à la source reste l'option à privilégier et permet de partager la responsabilité par tous les acteurs ;
 - Améliorer la connaissance des effluents est nécessaire pour apporter des solutions techniques pertinentes.

Quelques enseignements et perspectives issus du séminaire d'échange du 16 novembre

Le séminaire a permis aux collectivités et à leurs partenaires de bénéficier d'un temps d'échange privilégié avec 3 agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, dont un inspecteur des installations classées, sur des points clés de l'évolution de la réglementation ICPE. Parmi les sujets abordés, outre la température de rejet, la détermination des valeurs limites de flux ou encore l'évolution des listes de substances, des précisions ont été apportées quant aux possibilités d'infiltration des eaux pluviales.

Muriel LAPU, de la Communauté d'Agglomération Centre de la Martinique, a présenté l'amorce d'une stratégie de gestion des END à l'échelle de l'île, impliquant 3 EPCI, les chambres consulaires et l'Office de l'eau.

Les participants ont également confronté leurs pratiques et partagé leurs expériences en matière de modalités d'application du coefficient de pollution et des pénalités et de mise en œuvre des diagnostics amont des réseaux d'assainissement dans le cadre de la RSDE.

Ces échanges ont mis en lumière **des pratiques très différentes entre les collectivités**, liées aux spécificités des territoires et des structures (portage politique, contexte économique, historique de la démarche, relationnel avec les différents acteurs, compétences techniques en interne, etc.) et aux moyens disponibles.

⇒ voir la [synthèse du séminaire d'échanges](#)

Les actes, supports d'intervention, outils et la bibliographie sont disponibles sur graie.org

